

Mesdames, Messieurs les délégués du SIAPIA,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Comité Syndical le :

**Mardi 19 septembre 2023  
à 18h00  
Au Groupement de Services Publics  
1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam**

L'ordre du jour sera le suivant :

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
- II- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2023
- III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :
  - a. 04\_2023 : 531<sup>ème</sup> opération du SIAPIA – Attribution du marché,
  - b. 05\_2023 : Convention de mutualisation de la solution de messagerie Microsoft Outlook 365 de la société Orange avec la ville de l'Isle-Adam
- IV- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19/07/2023 AUX ÉLUS REPRÉSENTANTS LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM RELATIVE À LA 164<sup>ème</sup> OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT
- V- 164<sup>ème</sup> OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT :
  - a. Accord de la ville de L'Isle-Adam et du SIAPIA pour la réalisation de l'opération avant la fin du mandat 2020-2026,
  - b. Porteur du projet,
  - c. Définition des modalités de participation financière,
  - d. Lancement de l'opération
- VI- DÉFINITION DES TARIFS : TAXE ASSAINISSEMENT APPLICABLE SUR LES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE ET ASSUJETTISSEMENT AUX TAXES AFFÉRENTES :
  - a. de la Station de Traitement des Eaux Usées du SIAPIA,
  - b. et de l'Usine de Potabilisation du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam
- VII- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 À APPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2023 :
- VIII- RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE :
- IX- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :
  - a. 150<sup>ème</sup> OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT
  - b. 609<sup>ème</sup> OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT
- X- QUESTIONS DIVERSES :

Comptant sur votre présence et avec mes remerciements, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Fait à L'Isle-Adam, le 12 septembre 2023.  
Le Président du SIAPIA,

  
Michel ARMAND.

P.S. : Si vous ne pouvez être présent(e) à cette réunion, il vous appartient de transmettre à votre suppléant cette convocation